

Mont-de-Marsan, le 31 juillet 2026

ATTESTATION

Je soussigné, Madame Stéphanie MONTEUIL, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de l'arrondissement de Mont de Marsan, atteste par la présente que l'ordre d'évacuation des résidents et personnes présentes, à l'exception des services d'intervention et de secours, a été donné sur la commune de :

Parentis en Born

Le jeudi 23 juillet 2026 à 22h30

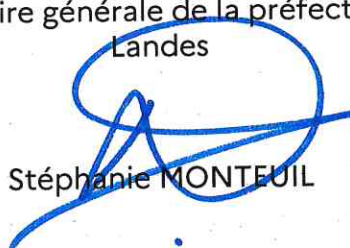
en raison d'un incendie la menaçant.

L'évacuation préventive de la population, décidée dans le cadre des opérations de secours et de protection des populations, entraîne la fermeture administrative des établissements et entreprises situés sur le territoire de la commune concernée. Cette fermeture administrative a pour effet de contraindre les entreprises concernées à interrompre temporairement leur activité pendant la durée d'application de cette mesure.

L'ensemble de la commune est de nouveau accessible depuis le lundi 27 juillet 2026 à 20h00.

Fait pour valoir ce que de droit.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture des
Landes


Stéphanie MONTEUIL